

**DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE**

**ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION**

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

OBJET :

**CONTRIBUTION
D'ANNEMASSE AGGLO
AU GLCT POUR
L'EXPLOITATION DU
TÉLÉPHÉRIQUE DU
SALÈVE**

N° CC_2024_0041

Séance du : mercredi 15 mai 2024

Convocation du : 7 mai 2024

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

Président de séance : Gabriel DOUBLET

Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

Membres présents :

Guillaume MATHELIER, Laurent GILET, Bertilla LE GOC, François LIERMIER, Christian DUPESSEY, Ines AYEB, Maryline BOUCHÉ, Michel BOUCHER, Robert BURGNIARD, Dominique LACHENAL, Chadia LIMAM, Pascale MAYCA, Amine MEHDI, Mylène SAILLET RAPHOZ, Pascal SAUGE, Yves CHEMINAL, Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Claude ANTHONIOZ, Marion BARGES-DELATTRE, Anny MARTIN, Jean-Michel VOUILLOT, Nadège ANCHISI, Antoine BLOUIN, Odette MAITRE, Isabelle VINCENT, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Yannick CHARVET, Patrick ANTOINE, Jean-Pierre BELMAS, Michel COLLOT, Véronique FENEUL, Pascale PELLIER, Daniel DE CHIARA, Maurice LAPERROUSAZ, Alain LETESSIER, Marie-Jeanne MILLERET, Sophie VILLARI, Julien BEAUCHOT

Représentés :

Louiza LOUNIS par Dominique LACHENAL, Bernard BOCCARD par Marion BARGES-DELATTRE, Paulette CLERC par Claude ANTHONIOZ, Jean-Paul BOSLAND par Antoine BLOUIN, Danielle COTTET par Yannick CHARVET, Nadine JACQUIER par Marie-Jeanne MILLERET

Excusés :

Christian AEBISCHER, Kévin CHALEIL-DOS-RAMOS, Géraldine VALETTE-GURRIERI, Djamel DJADEL, Matthieu LOISEAU, Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Joanny DEGUIN, Anne FAVRELLE, Stéphane PASSAQUAY

L'article 12 de la convention instituant le Groupement Local de Coopération Transfrontalière pour l'exploitation du Téléphérique du Salève (GLCT TS) stipule que les ressources du GLCT comprennent notamment la contribution des membres le composant. Le montant de cette contribution est fixée pour l'année 2024 à 1 069 614 €.

La moitié de cette contribution, soit 534 807 €, est versée par la République et canton de Genève et l'autre moitié par les collectivités françaises, soit la commune de Monnetier-Mornex et Annemasse Agglo.

La répartition de la contribution financière entre les deux collectivités françaises est calculée au prorata de leur population totale avec double compte à partir des données issues du dernier recensement publié au journal officiel du 31 décembre de l'année précédente, soit pour 2024 :

- 48,78 % pour Annemasse Agglo, soit 521 758 €,
- 1,22 % pour la commune de Monnetier-Mornex, soit 13 049 €.

Conformément à l'article 12 de la convention précitée, cette contribution financière doit être soumise à ratification par le conseil communautaire.

Pour mémoire, le montant de cette contribution s'est élevé à 266 175 € en 2022 et 266 230 € en 2023.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,
DECIDE :

DE RATIFIER le montant de la contribution apportée par Annemasse Agglo au fonctionnement du GLCT TS pour l'exercice 2024, soit 521 758 € ;

D'AUTORISER le Président ou son représentant à procéder au règlement de la contribution ;

DE DIRE que la dépense en résultant sera imputée sur le crédit ouvert à cet effet au budget principal 2024, article 65568, antenne OEC8.

Pour le président et par délégation,

Le secrétaire de séance,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.